

UPOV

TG/SESAME(proj.9)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2012-08-20

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

SÉSAME

Code UPOV : SESAM_IND

Sesamum indicum L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

*établis par des experts d'Israël et de la République de Corée**pour examen par le**Comité de rédaction élargi à sa réunion
qui se tiendra à Genève les 9 et 10 janvier 2013*

Autres noms communs :*

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Sesamum indicum</i> L.	Sesame	Sésame	Sesam	Sésamo, Ajonjolí

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN.....	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS.....	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI.....	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES.....	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	6
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE.....	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	12
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES.....	12
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES.....	12
9. BIBLIOGRAPHIE.....	19
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	20

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Sesamum indicum* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

30 g de semences.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 *Protocole d'essai*

Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 50 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux répétitions au moins.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 50 plantes, 2 plantes hors-type sont tolérées.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : type de croissance (caractère 1)
- b) Pédoncule : nombre de fleurs à aisselle de la feuille (caractère 16)
- c) Capsule : nombre de carpelles (caractère 21)
- d) Tégument : couleur (caractère 26)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

- | | | |
|----------------|-----------------------------|--------------------------|
| (*) | Caractère avec astérisque | – voir le chapitre 6.1.2 |
| QL | Caractère qualitatif | – voir le chapitre 6.3 |
| QN | Caractère quantitatif | – voir le chapitre 6.3 |
| PQ | Caractère pseudo-qualitatif | – voir le chapitre 6.3 |
| MG, MS, VG, VS | | – voir le chapitre 4.1.5 |
- (a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1.
- (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)(+)	VG Plant: growth type	Plante : type de croissance	Pflanze: Wuchstyp	Planta: tipo de crecimiento		
QL (a)	indeterminate	indéterminé	unbegrenzt wachsend	indeterminado	Yangbaek	1
	determinate	déterminé	begrenzt wachsend	determinado		2
2. (*)(+)	VG Plant: number of branches	Plante : nombre de branches	Pflanze: Anzahl der Zweige	Planta: número de ramas		
QN (a)	absent or very few	nul ou très petit	fehlend oder sehr gering	ninguna o muy pocas	Jinju	1
	medium	moyen	mittel	medio	Pyungan	3
	very many	très grand	sehr groß	muy alto	Ansan	5
3. (+)	VG Plant: position of branches	Plante : position des branches	Pflanze: Stellung der Zweige	Planta: posición de las ramas		
PQ (a)	basal	basale	basal	basal	Kanto 1 go	1
	along stem	le long de la tige	entlang dem Stengel	a lo largo del tallo	Ansan	2
	apical	apicale	apikal	apical	H 65	3
4. (*)(+)	MS Stem: number of nodes to first flower	Tige : nombre de nœuds jusqu'à la première fleur	Stengel: Anzahl Knoten bis zur ersten Blüte	Tallo: número de nudos hasta la primera flor		
QN (a)	few	petit	gering	bajo	Yunhuck	3
	medium	moyen	mittel	medio	Jinju	5
	many	grand	groß	alto	Whangbaek	7
5. (+)	VG Stem: pubescence	Tige : pubescence	Stengel: Behaarung	Tallo: pubescencia		
QN (a)	absent or weak	nulle ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil	Jinki	1
	medium	moyenne	mittel	media	Poongnam	2
	strong	forte	stark	fuerte	Sunbaek	3
6. (*)(+)	MS Stem: length	Tige : longueur	Stengel: Länge	Tallo: longitud		
QN (c)	short	courte	kurz	corto	Adam	3
	medium	moyenne	mittel	medio		5
	long	longue	lang	largo	Ansan	7
7. (+)	MS Leaf blade: length	Limbe : longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
QN (b)	short	court	kurz	corto	Soonhuck	3
	medium	moyen	mittel	medio	Danbaek	5
	long	long	lang	largo	Osan	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
8.	MS	Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura	
(+)						
QN	(b)	narrow	étroit	schmal	estrecho	Soonhuck 3
		medium	moyen	mittel	medio	Danbaek 5
		broad	large	breit	ancho	Osan 7
9.	MS	Leaf blade: shape	Limbe : forme	Blattspreite: Form	Limbo: forma	
(*)						
(+)						
QN	(b)	weakly elongated	faiblement allongé	leicht länglich	débilmente alargado	Soonhuck 3
		moderately elongated	moyennement allongé	mäßig länglich	moderadamente alargado	Danbaek 5
		strongly elongated	fortement allongé	stark länglich	fuertemente alargado	Osan 7
10.	VG	Leaf blade: degree of lobing	Limbe : degré de découpeure du bord	Blattspreite: Stärke der Lappung	Limbo: grado de lobulado	
(+)						
QN	(b)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Soonhuck 1
		weak	faible	gering	débil	Hucksun 3
		medium	moyenne	mittel	medio	Nambaek 5
		strong	forte	stark	fuerte	Osan 7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Milsung 9
11.	VG	Leaf blade: intensity of green color	Limbe : intensité de la couleur verte	Blattspreite: Intensität der Grünfärbung	Limbo: intensidad del color verde	
QN	(b)	light	claire	hell	claro	Osan 3
		medium	moyenne	mittel	medio	Yanghuck 5
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Milsung 7
12.	VG	Leaf blade: venation on lower side	Limbe : nervation sur la face inférieure	Blattspreite: Aderung an der Unterseite	Limbo: nervadura en el envés	
(+)						
QL	(b)	absent	absentes	fehlend	ausente	1
		present	présentes	vorhanden	presente	Yangbaek 9
13.	MS	Petiole: length	Pétiole : longueur	Blattstiel: Länge	Pecíolo: longitud	
QN	(b)	short	court	kurz	corto	Kanghuck 3
		medium	moyen	mittel	medio	Namsan 5
		long	long	lang	largo	Poongsan 7
14.	VG	Petiole: anthocyanin coloration	Pétiole : pigmentation anthocyanique	Blattstiel: Anthocyanfärbung	Pecíolo: pigmentación antociánica	
QN	(b)	absent or weak	nulle ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil	Hucksun 1
		moderate	moyenne	mittel	moderada	2
		strong	forte	stark	fuerte	Mihuck 3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
15.	VG	Flower: color of corolla	Fleur : couleur de la corolle	Blüte: Farbe der Krone	Flor: color de la corola	
PQ	(a)	white	blanche	weiß	blanco	BRS Seda 1
		yellowish	jaunâtre	gelblich	amarillento	Yangbaek 2
		pink	rose	rosa	rosa	Hucksun 3
16.	VG	Peduncle: number of flowers per leaf axil	Pédoncule : nombre de fleurs à aisselle de la feuille	Blütenstiel: Anzahl der Blüten pro Blattachse	Pedúnculo: número de flores por axila foliar	
QL	(a)	one	une	eine	una	Ansan 1
		more than one	plus d'une	mehr als eine	más de una	Yangbaek 2
17.	VG	Peduncle: nectaries	Pédoncule : nectaires	Blütenstiel: Nektarien	Pedúnculo: nectarios	
	(+)					
QL	(a)	absent	absents	fehlend	ausentes	Masekin 1
		present	présents	vorhanden	presentes	Yangbaek 9
18.	VG	Flower: intensity of pink color on outer side of corolla	Fleur : intensité de la couleur rose sur la face externe de la corolle	Blüte: Intensität der Rosafärbung auf der Außenseite der Krone	Flor: intensidad del color rosa en la cara exterior de la corola	
QN	(a)	light	claire	hell	claro	Naman 1
		medium	moyenne	mittel	medio	Dasak 2
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Mihuck 3
19.	VG	Flower: intensity of pink color at inner side of lower lip	Fleur : intensité de la couleur rose sur la face interne de la lèvre inférieure	Blüte: Intensität der Rosafärbung an der Innenseite der Unterlippe	Flor: intensidad del color rosa en la cara interior del labio inferior	
QN	(a)	light	claire	hell	claro	Naman 1
		medium	moyenne	mittel	medio	Dasak 2
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Mihuck 3
20.	VG	Flower: pubescence of corolla	Fleur : pubescence de la corolle	Blüte: Behaarung der Krone	Flor: pubescencia de la corola	
QN	(a)	weak	faible	gering	débil	Mihuck 1
		medium	moyenne	mittel	media	Kanghuck 2
		strong	forte	stark	fuerte	Kyeonghuck 3
21.	VG	Capsule: number of carpels	Capsule : nombre de carpelles	Kapsel: Anzahl der Karpelle	Cápsula: número de carpelos	
QL	(c)	two	deux	zwei	dos	Ansan 1
		more than two	plus de deux	mehr als zwei	más de dos	2
22.	MS	Capsule: length	Capsule : longueur	Kapsel: Länge	Cápsula: longitud	
	(+)					
QN	(c)	short	courte	kurz	corta	Adam 3
		medium	moyenne	mittel	media	Ansan 5
		long	longue	lang	larga	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
23.	MS	Capsule: width	Capsule : largeur	Kapsel: Breite	Cápsula: anchura		
	(+)						
QN	(c)	narrow	étroite	schmal	estrecha	Adam	3
		medium	moyenne	mittel	media	Miheuk	5
		broad	large	breit	ancha		7
24.	VG	Capsule: pubescence	Capsule : pubescence	Kapsel: Behaarung	Cápsula: pubescencia		
QN	(c)	weak	faible	gering	débil	Mihuck	1
		medium	moyenne	mittel	media	Poongan	2
		strong	forte	stark	fuerte	Whangbaek	3
25.	VG	Capsule: color	Capsule : couleur	Kapsel: Farbe	Cápsula: color		
PQ	(c)	green	verte	grün	verde	Yangbaek	1
		yellow	jaune	gelb	amarillo	Whangbaek	2
		purple	pourpre	purpurn	púrpura		3
26.	VG	Seed coat: color	Tégument : couleur	Samenschale: Farbe	Cubierta de semilla: color		
	(*)						
PQ	(c)	white	blanc	weiß	blanco	Yangbaek	1
		grey	gris	grau	gris	Mankum	2
		yellowish brown	brun jaunâtre	gelblich braun	marrón amarillento	Masekin	3
		medium brown	brun moyen	mittelbraun	marrón medio	Yuyoung	4
		black	noir	schwarz	negro	Jingi	5
27.	VG	Seed coat: texture	Tégument : texture	Samenschale: Textur	Cubierta de semilla: textura		
	(+)						
QL	(c)	smooth	lisse	glatt	suave	Yangbaek	1
		rough	rugueuse	rauh	áspero	NonggiS1	2
28.	VG/ MG	Time of beginning of flowering	Époque de début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de comienzo de la floración		
	(+)						
QN	(a)	early	précoce	früh	temprana	Jingi	3
		medium	moyenne	mittel	media	Yangbaek	5
		late	tardive	spät	tardía	Namda	7
29.	MG	Time of maturity	Époque de maturité	Zeitpunkt der Reife	Época de madurez		
	(+)						
QN	(c)	early	précoce	früh	temprana	Manhuck	3
		medium	moyenne	mittel	media	Kangbaek	5
		late	tardive	spät	tardía	Namda	7

8. Explications du tableau des caractères

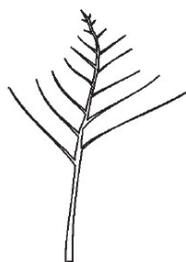
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

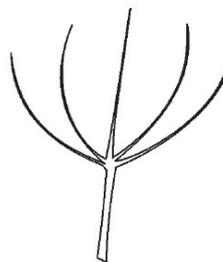
- (a) Les caractères doivent être mesurés à l'époque de pleine floraison. (époque de pleine floraison : 50% des plantes avec des fleurs ouvertes);
- (b) Les caractères portant sur la feuille doivent être observés à l'époque de pleine floraison sur la partie médiane de la plante;
- (c) Les caractères portant sur la capsule et les semences doivent être observés à maturité complète sur la partie médiane de la plante. (Maturité complète : chez 50% des plantes déhiscence de la capsule sur la tige principale.)

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : type de croissance



1
indéterminé



2
déterminé

Ad. 2 : Plante : nombre de branches



1
nul ou très petit

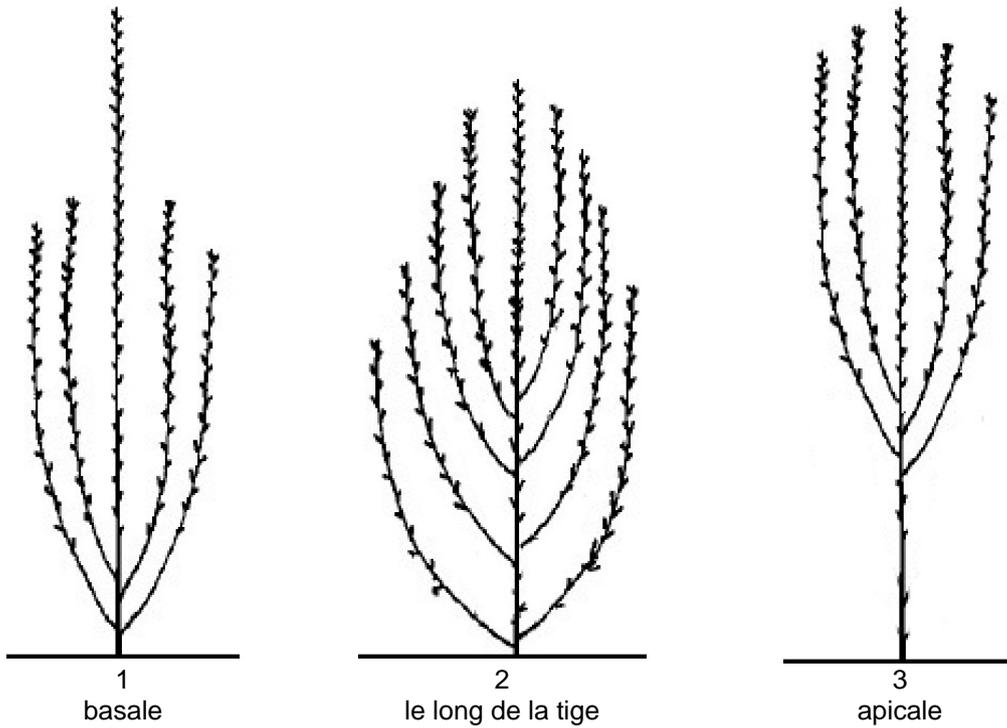


3
moyen



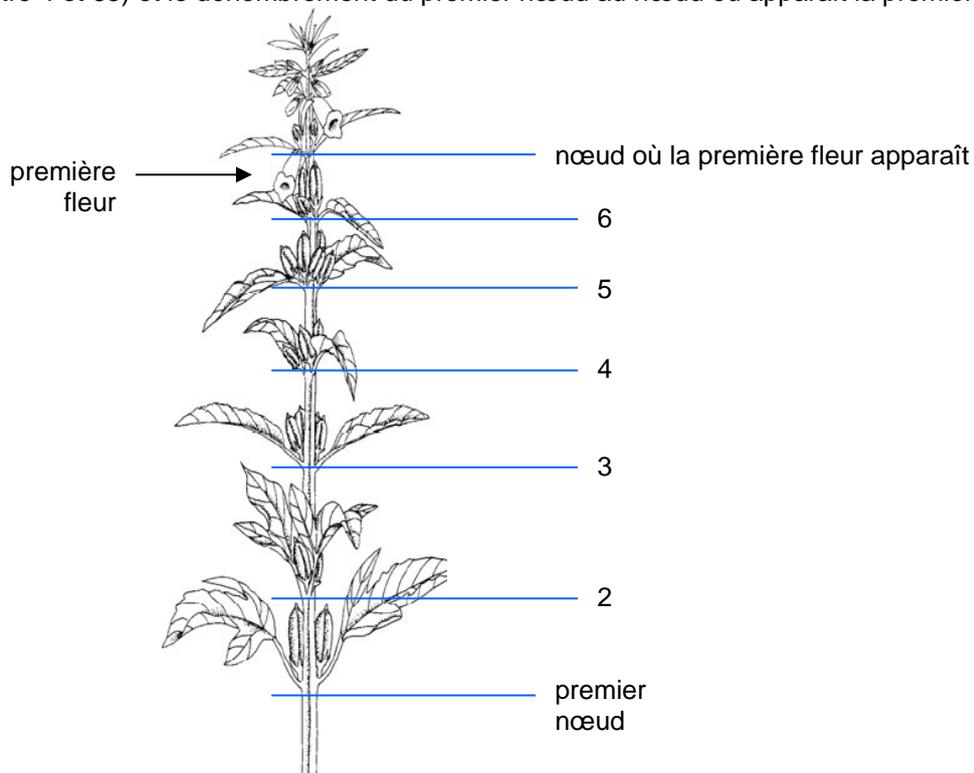
5
très grand

Ad. 3 : Plante : position des branches



Ad. 4 : Tige : nombre de nœuds jusqu'à la première fleur

L'observation doit être effectuée sur la tige principale (le nombre de nœuds sur la tige principale varie entre 4 et 65) et le dénombrement du premier nœud au nœud où apparaît la première fleur.

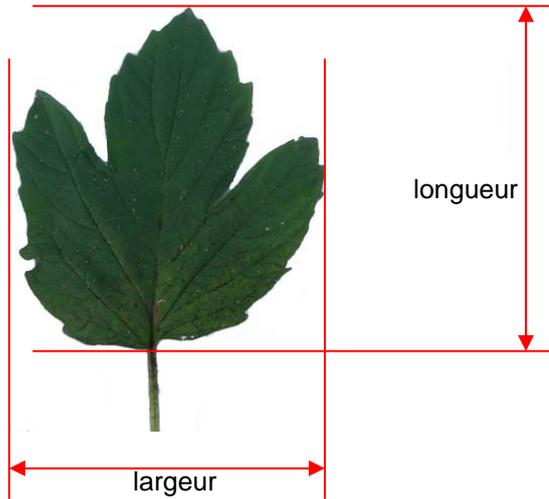


Ad. 6 : Tige : longueur

À observer à maturité complète.

Ad. 7 : Limbe : longueur

Ad. 8 : Limbe : largeur



Ad. 9 : Limbe : forme

À observer sur le rapport longueur/largeur. Dans le cas, par exemple, d'un rapport de un sur un, il est possible pour les notes d'être visuellement placées sur une échelle aux valeurs 5.



3
faiblement allongé



5
moyennement allongé



7
fortement allongé

Ad. 10 : Limbe : degré de découpeure du bord



1
absente ou très faible



3
faible



5
moyenne



7
forte



9
très forte

Ad. 12 : Limbe : nervation sur la face inférieure

L'observation doit être effectuée sur la partie médiane de la plante.



9
présentes

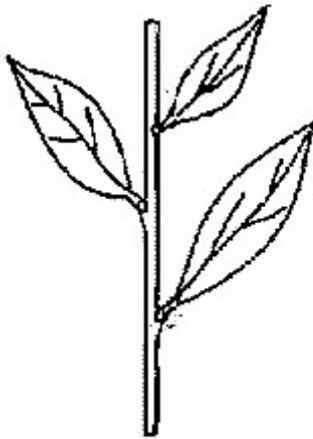
Ad. 16 : Pédoncule : nombre de fleurs à aisselle de la feuille

Les observations doivent être effectuées sur la partie médiane de la plante.



2
plus d'une

Ad. 17 : Pédoncule : nectaires



1
absents



9
présents

Ad. 18 : Fleur : intensité de la couleur rose sur la face externe de la corolle

Ad. 19 : Fleur : intensité de la couleur rose sur la face interne de la lèvre inférieure



1
claire



2
moyenne



3
foncée

Ad. 21 : Capsule : nombre de carpelles



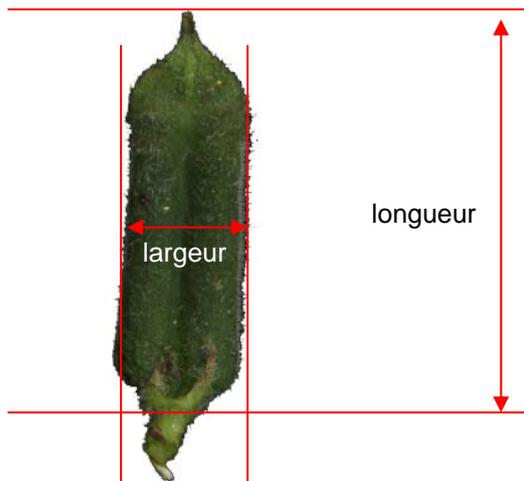
1
deux



2
plus de deux

Ad. 22 : Capsule : longueur

Ad. 23 : Capsule : largeur



Ad. 27 : Tégument : texture



1
lisse



2
rugueuse

Ad. 28 : Époque de début de floraison

L'époque à laquelle une fleur au moins est ouverte sur 10% des plantes.

Ad. 29 : Époque de maturité

Lorsque l'on observe sur 50% des plantes au sein d'une parcelle la déhiscence de la capsule sur la tige principale.

9. Bibliographie

IPGRI. Descriptors for Sesame: 2004

KSVS. Test guideline for Sesame: 2002, KR

RDA. Descriptors and guideline for management of Sesame: 2006, KR

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1	Nom botanique	<input type="text" value="Sesamum indicum L."/>
1.2	Nom commun	<input type="text" value="Sésame"/>
2. Demandeur		
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>
3. Dénomination proposée et référence de l'obteneur		
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obteneur	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- | | | |
|----|-------------------------|-----|
| a) | Autofécondation | [] |
| b) | Pollinisation croisée | |
| | i) population | [] |
| | ii) variété synthétique | [] |
| c) | Hybride | [] |
| d) | Autre | [] |
| | (veuillez préciser) | |

--

4.2.2 Multiplication végétative

- | | | |
|----|--------------------------------|-----|
| a) | boutures | [] |
| b) | multiplication <i>in vitro</i> | [] |
| c) | autre (veuillez préciser) | [] |

- 4.2.3 Autre []
(veuillez préciser)

--

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples	Note
5.1 (1) Plante : type de croissance		
indéterminé	Yangbeak	1 []
déterminé		2 []
5.2 (16) Pédoncule : nombre de fleurs à aisselle de la feuille		
une	Ansan	1 []
plus d'une	Yangbeak	2 []
5.3 (21) Capsule : nombre de carpelles		
deux	Ansan	1 []
plus de deux		2 []
5.4 (26) Tégument : couleur		
blanc	Yangbeak	1 []
gris	Mankum	2 []
brun jaunâtre	Masekin	3 []
brun moyen	Yuyoung	4 []
noir	Jingi	5 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
---	---	--	---

Exemple

Plante : type de croissance

indéterminé

déterminé

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| b) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| c) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]